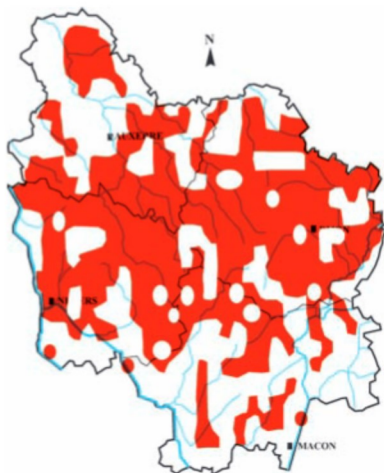


# 1324 Grand murin

Mammifères / Chiroptères /  
*Myotis myotis*  
Directive Habitat-Faune-Flore :  
annexe II.  
Espèce et habitat protégés en  
France par l'A.M. du 23 avril  
2007.

## Localisation de l'espèce



Espèce présente dans la plupart des régions naturelles de Bourgogne

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

## Mode de vie et besoins écologiques

Le grand murin chasse en volant à moins d'un mètre du sol et se distingue des autres chiroptères par la capacité de glaner au sol ses proies, surtout de gros insectes terrestres. Pour cela, il recherche les prairies fauchées, les pelouses rases et les bois au sol dégagé. La mise bas intervient en juin dans des colonies de femelles (de quelques individus jusqu'à près de 1200), quelquefois en compagnie d'autres espèces. L'hibernation se déroule de novembre à fin mars, seul ou en essaim, dans des cavités souterraines où règnent une température assez constante (7 à 12°C) et une hygrométrie élevée.

## Habitat(s) de l'espèce

Territoires de chasse : forêts diverses (9130, 9160...), pelouses (6210), prairies (6510)...

Gîtes de mise bas : bâtiments, vieux ponts, grottes (8310), mines.

Gîtes d'hibernation : grottes (8310), mines...

## État de conservation en Bourgogne : moyen.

Les populations de grand murin ne semblent pas menacées, avec un peu moins de 200 sites d'hibernation recensés et plusieurs dizaines de gîtes de mises bas.

Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfaction générale des insectes.

Le grand murin fait partie des plus grandes chauves-souris françaises, avec une longueur de 6,5 à 8 cm (tête et corps) et une envergure de 35 à 43 cm. Le pelage est épais et court, de couleur brun-gris sur le dos et grisâtre sur la face ventrale. Son museau allongé est brun gris.



Deux grands murins en hibernation



## Éléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte

Représentation en Bourgogne : assez rare.

Tendance évolutive : stable.

Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

## CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments.
- Tranquillité et obscurité des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Incitations agricoles pour le maintien des haies, de la pratique de fauche et l'entretien des pelouses.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

## A ÉVITER

- Condamnation des gîtes d'hibernation et de mise bas (rénovation de vieux bâtiments, fermeture des anciennes mines...).
- Dérangeant par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies, ripisylves).
- Disparition des pelouses et des prairies de fauche.
- Installation d'éoliennes.

## Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).



Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.